

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE MERVILLE

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre juillet, à 18 heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, Mme Alexandrine MOUCHET, M. Daniel CADAMURO, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. Sauveur GIBILARO, M. Patrick DI BENEDETTO, M. Henri HERNOULD, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M. René BÉGUÉ, M. François GAUTHIER, Mme Nelly AUGUSTE, Mme Stéphanie HUILLET, M. Jean-François LARROUX, Mme Danielle BENAC, M. Philippe PETRO, M. Christophe FEUILLADE, Mme Sylviane GABEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick DI BENEDETTO

Absents excusés :

M. Thierry VIGNOLLES représenté par Mme Chantal AYGAT
Mme Katia ZANETTI représentée par Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES
M. Gilles MARTIN représenté par M. Henri HERNOULD
Mme Valérie HABIRE représentée par Mme Patricia OGRODNIK
Mme Béatrice MARTY représentée par M. Sauveur GIBILARO
M. Marie-Thérèse TRECCANI représentée par M. Jean-François LARROUX

Absent :

M. Bernard TAGNERES

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	26

Date de la Convocation:
17/07/2015
Date d’Affichage :
30/07/2015

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2015

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

1- FINANCES

- a. Dissolution comptable du SIVU Rivage
- b. Modification des résultats reportés au titre du Budget Primitif 2015 de la commune

Questions diverses

1- FINANCES

a. Dissolution comptable du SIVU Rivage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-5 et suivants et L5212-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes

Vu la délibération du Conseil municipal de Merville en date du 28 novembre 2014 fixant les modalités de dissolution du SIVU Rivage,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVU Rivage

Vu l'approbation du Compte Administratif 2014 du SIVU Rivage en date 24 juin 2015

Vu l'approbation par le SIVU Rivage de sa dissolution comptable en date du 16 juillet 2015,

Mme le Maire sollicite le Conseil municipal afin de se prononcer sur la dissolution comptable du SIVU Rivage selon les modalités suivantes:

- la répartition de l'actif du SIVU Rivage telle que figurant en annexe 1 du présent dossier,
- la répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement telle que figurant en annexe 2
- la répartition des comptes de classe 1 et 5, telle que figurant en annexe 3
- le transfert des personnels du SIVU Rivage aux communes membres tel que décrit en annexe 4.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la dissolution comptable du SIVU Rivage selon les modalités décrites ci-dessus.

b. Modification des résultats reportés au titre du Budget Primitif 2015 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-5 et suivants et L5212-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes

Vu la délibération du Conseil municipal de Merville en date du 28 novembre 2014 fixant les modalités de dissolution du SIVU Rivage,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVU Rivage

Vu l'approbation du Compte administratif 2014 et du Budget Primitif 2015 de la commune de Merville en date du 31 mars 2015

Vu l'approbation du Compte Administratif 2014 du SIVU Rivage en date du 24 juin 2015

Vu l'approbation par le SIVU Rivage de sa dissolution comptable en date du 16 juillet 2015,

Mme le Maire sollicite le Conseil municipal afin que les résultats reportés au BP 2015, pour la Commune de Merville, soient modifiés comme suit, tenant compte des résultats de clôture des Comptes administratifs 2014 de la commune et du SIVU Rivage :

Résultat de clôture d'investissement : - 399 822,46

Excédent d'investissement à intégrer : 7343,96

Résultat de clôture après intégration du SIVU Rivage : - 392 478,5

Résultat reporté de fonctionnement : 0

Résultat de fonctionnement à intégrer : 9 584,15

Résultat reporté définitif après intégration du SIVU Rivage : 9 584,15

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification décrite ci-dessus des résultats reportés au titre du Budget Primitif 2015 de la commune.

Questions diverses

Au titre des questions diverses, M.FOURQUET fait un point sur l'état d'avancement des travaux de l'église. Ceux-ci se déroulent sans difficulté particulière et devraient être achevés pour la 3^{ème} semaine d'aout, soit plus tôt que le planning initialement prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.